

Droit Au Logement



OBJET : Campagne de dons

Paris le 7 décembre 2023

Chères donatrices et donateurs

L'année 2023, dans un contexte de poussée des inégalités sociales, de la xénophobie et de « chasse aux pauvres », a été marquée par une série de régressions du droit au logement, mais aussi de réussites concrètes :

- Nous avons initié et animé la campagne contre la cruelle loi Kasbarian-Bergé qui criminalise les squatters de locaux et de logements vacants, et accélère l'expulsion des locataires en difficulté. Cette loi nous prive aussi d'un moyen d'interpellation concret. La chasse à l'habitat de survie (squat, bidonville, cabanes ...) se poursuit, le nombre de logements vides augmente et la loi de réquisition reste dans les tiroirs.
- Nous avons saisi le Conseil d'État sur le décret « marchand de sommeil » publié le 29 juillet, réduisant les normes de salubrité dans l'habitat : il autorise la location de logements en sous-sol, de 1m80 sous plafond, et/ou de moins de 2 m de large, au détriment de la santé physique et mentale des habitant.e.s. Ainsi de nombreux logements de marchands de sommeil vont être légalisés et leur sinistre marché va s'étendre. L'audience au fond et la décision sont attendues dans 10 à 12 mois.

La période est marquée par une crise immobilière prévisible, puisque les prix immobiliers ont été multipliés ... Nous renforçons notre vigilance juridique face au risque de nouvelles mesures aggravant encore la situation des mal-logés, des sans-logis, et des locataires.

Malgré un contexte difficile, nous avons remporté des victoires sur le terrain :

- Bernard Arnaud a été débouté de ses prétentions visant à condamner DAL après l'occupation symbolique de la Samaritaine avec les associations de chômeurs pour dénoncer l'aggravation des inégalités. C'est la victoire du pot de terre contre le pot de fer ...
- Des centaines de familles ont été relogées à la suite de leur mobilisation pour l'application de la loi DALO, contre les expulsions, pour le respect des lois et du droit à un logement décent, stable, durable abordable.
- Les habitants d'immeubles insalubres et menacés d'expulsion, organisés en comité DAL ont obtenu leur relogement, tandis que de nombreux locataires, menacés d'expulsion sans relogement ont été maintenus jusqu'à leur relogement.
- Les locataires HLM sont aussi défendus, contre les expulsions, les malfaçons ou les désordres, les hausses de charge et de loyer ou les démolitions-gentrifications.

Inlassablement, nous formons un réseau de militantEs et de bénévoles, pour assister, conseiller et organiser les victimes du logement cher et la crise qui en découle, afin de faire valoir leurs droits de vivre dignement.

DAL a également rejoint les mobilisations contre la réforme des retraites, pour la défense des quartiers populaires, contre la loi Darmanin, et a soutenu au Conseil d'État les « soulèvements de la terre » face au Ministère de l'Intérieur.

Une veille juridique est mise en place, pour rendre publics et contrer les attaques contre le droit au logement et le logement social.

Au plan international, car la crise du logement ne s'arrête pas à la France, DAL a notamment organisé à Paris cet automne la rencontre de la coalition européenne d'actions pour le droit au logement et à, la ville, laquelle appelle à se mobiliser en mars 2024 :

- Le 12 mars à Cannes lors du MIPIM (Marché international immobilier)
- Le week-end du 30 mars, lors du « housing-day », car « le logement, c'est pour loger, pas pour l'argent »

Ne l'oublions pas, les locataires consacraient en 10 % de leur revenu au loyer en 1973. Aujourd'hui, c'est en moyenne 30 % des revenus des ménages, et bien souvent plus de la moitié pour les moins riches, les jeunes, les salariés précaires...

Il y a aujourd'hui nécessité de sensibiliser et mobiliser les jeunes sur les obstacles qu'ils doivent affronter pour se loger et trop souvent en violation des lois relatives aux rapports locatifs, tels que l'encadrement des loyers.

Nous agissons aussi contre les excès des locations de courte durée (Airbnb &co), avec les comités et associations affiliées, actives dans les secteurs touristiques.

DAL est un mouvement militant, engagé depuis 33 ans, qui applique la règle du salaire unique à 120% du SMIC.

**L'association veille à son indépendance politique, religieuse et institutionnelle.
De ce fait, la fédération DAL ne touche aucune subvention des pouvoirs publics.**

Merci de votre soutien qui permet de conserver notre indépendance et continuer ce combat : se loger est un besoin essentiel pour toute l'humanité. Il est à notre portée.

Un toit, c'est un droit !

Jean-Baptiste EYRAUD,
Porte-parole.

